



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le mardi 13 juin 2023 à 8 h 00, au centre administratif de la MRC d'Arthabaska, situé au 150, rue Notre-Dame Ouest, à Victoriaville.

Sont présents à cette séance :

Kingsey Falls / M. Christian Côté
Sainte-Clotilde-de-Horton / Mme Julie Ricard
Saint-Louis-de-Blandford / M. Yvon Barrette
Sainte-Élisabeth-de-Warwick / Mme Claire Rioux
Sainte-Séraphine / M. David Vincent
Victoriaville / M. Antoine Tardif

Est/sont absents à cette séance :

Warwick / M. Pascal Lambert

Étant tous membres du Comité administratif.

Sont également présents à cette séance:

M. Frédérick Michaud, directeur général et secrétaire-trésorier
Me Olivier Milot, greffier

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres présents reconnaissent que la présente séance est tenue conformément aux dispositions des règlements numéros 234, 292 et 307.

Le préfet, M. Christian Côté, maire de Kingsey Falls, préside la séance. Le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC d'Arthabaska, M. Frédérick Michaud, agit comme secrétaire de l'assemblée.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des membres du Comité administratif par une correspondance du 6 juin 2023.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du Comité administratif du 9 mai 2023

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 - Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier

4.2 - Rapport de campagne de recrutement 2022

4.3 - Banque de Montréal - Désignation d'un signataire

4.4 - Calendrier de collecte et transport des matières résiduelles 2024

5 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

5.1 - Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 - Fonds de la planification stratégique - PDZA - Projet « Communauté de pratique pour les démarches de Système alimentaire durable et le PDZA de la MRC d'Arthabaska »

5.2 - Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 - Versement de la contribution à la Corporation de développement communautaire des Bois-Francs (CDCBF)

CA-2023-06-
2069



No de résolution
ou annotation

- 5.3 - Comité en transport collectif et adapté - Offre de services pour la réalisation d'une enquête origine destination
- 5.4 - Plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) de la MRC - Rapport budgétaire - Journée de réflexion et d'échange sur le bénévolat du 19 avril 2023
- 5.5 - Entente de développement culturel 2021-23 - Politique culturelle
- 5.6 - Fonds en médiation culturelle 2022-23 - Dépôt de projets
- 5.7 - Corporation de développement économique de Victoriaville et sa Région (CDEV) - Appui - Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration
- 5.8 - Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale (ACSIS)
 - 5.8.1 - Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale (ACSIS) - Reddition de comptes 2022-2023 et mise à jour du plan de travail
 - 5.8.2 - Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale (ACSIS) - Attribution du résiduel
- 5.9 - Pôle d'économie sociale Centre-du-Québec - Adhésion à la Déclaration d'engagement dans le cadre de l'initiative « L'économie sociale : j'achète! »

6 - RESSOURCES HUMAINES

- 6.1 - Chargé de projets en cours d'eau (poste temporaire) - Confirmation d'embauche
- 6.2 - Inspecteur régional en bâtiments et en environnement - Confirmation d'embauche
- 6.3 - Coordonnateur de l'environnement - Fin de la période de probation
- 6.4 - Directrice du développement des communautés - Fin de la période de probation
- 6.5 - Technicien(ne) en gestion documentaire - Ouverture de poste

7 - CORRESPONDANCE

- 7.1 - Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - Colloque de la Zone Centre-du-Québec - Demande de soutien financier
- 7.2 - Fondation Marie-Pagé - Demande de soutien financier
- 7.3 - Fondation de l'Ermitage - Demande de soutien financier
- 7.4 - Marché de Noël L'Érable-Arthabaska - Demande de soutien financier
- 7.5 - Place aux jeunes Arthabaska - 26e édition - Demande de soutien financier

8 - AFFAIRES NOUVELLES

- 8.1 - Inspecteur régional en bâtiments et en environnement - Confirmation d'embauche
- 8.2 - Protection des sources d'eau potable

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Yvon Barrette, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que transmis en laissant ouvert les Affaires nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du Comité administratif du 9 mai 2023

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le 9 mai 2023 a été transmis au préfet et aux membres du Comité administratif par une correspondance du 6 juin 2023.

Sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu que le directeur général et secrétaire-trésorier soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2023-06-
2070



No de résolution
ou annotation

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 - Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait état des dossiers en cours. Dans le dossier Gesterra, il traite notamment de la gestion des liquidités et des travaux à faire sur le lieu d'enfouissement technique. Dans le dossier éolien, il traite notamment de discussions avec la compagnie Kruger relativement à une implantation d'une portion de leur parc éolien sur le territoire de Daveluyville, du processus de modification réglementaire dans les municipalités visées par le projet et du partenariat possible avec la nation Waban-Aki. Il est finalement fait état des remplacements sur les comités dus à certaines démissions chez les membres du conseil des maires.

4.2 - Rapport de campagne de recrutement 2022

La directrice des communications résume l'exécution du plan média 2022. Elle mentionne notamment les méthodes d'affichage, les sommes investies dans le projet et les résultats de la campagne 2022. La campagne s'est bien déroulée et les budgets ont été respectés. Il n'y aura pas de campagne en 2023, les crédits budgétaires ayant été réaffectés à d'autres projets.

4.3 - Banque de Montréal - Désignation d'un signataire

(Dossier BC.10 - Gestion des opérations bancaires)

Sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Yvon Barrette, il est résolu :

QUE les signataires des chèques de la MRC soient : Katty Turcotte ou Frédérick Michaud, et Christian Côté ou David Vincent;

QUE Katy Turcotte, Frédérick Michaud, Christian Côté et David Vincent soient autorisés à signer tous attestations, autorisations, cartes, formulaires électroniques, formulaires papier et consentements nécessaires aux services bancaires usuels avec la Banque de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 - Calendrier de collecte et transport des matières résiduelles 2024

(DA.30 GMR - Calendrier des collectes)

ATTENDU le projet présenté visant à produire un calendrier papier des collectes des ordures et des matières recyclables qui pourra être distribué aux résidences de la MRC;

ATTENDU QUE le Comité d'administration reconnaît que ce projet entre dans la compétence de la MRC en gestion des matières résiduelles;

ATTENDU l'impossibilité à ce stade d'estimer la valeur du projet mais que cette dernière ne devrait pas excéder 25 000 \$ avec taxes;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles pour couvrir l'ensemble des déboursés de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Antoine Tardif, appuyée par M. David Vincent, il est résolu de faire une recommandation favorable au Conseil de la MRC d'Arthabaska relativement à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2023-06-
2071

CA-2023-06-
2072



No de résolution
ou annotation

CA-2023-06-
2073

5 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

5.1 - Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 - Fonds de la planification stratégique - PDZA - Projet « Communauté de pratique pour les démarches de Système alimentaire durable et le PDZA de la MRC d'Arthabaska »

(Dossier RE.20 Promotion et développement de l'agriculture)

(M. Antoine Tardif est absent pendant ces délibérations)

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a, en vertu de la résolution numéro 2022-09-2608 adoptée lors de la séance du 28 septembre 2022, résolu de procéder en collaboration avec la Corporation de développement économique de Victoriaville et sa région (CDEVR) à la révision du Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a, en vertu de la résolution numéro 2022-08-2599, accordé un appui financier afin de procéder à l'élaboration du Système alimentaire durable (SAD) dans la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE ces démarches portent sur des enjeux complexes et transversaux nécessitant une approche innovante, en matière d'indicateurs d'avancement et de modèle de gouvernance;

ATTENDU QUE Vive en ville démarre une nouvelle communauté de pratique pour les acteurs municipaux qui sont engagés dans une démarche de planification de leur système alimentaire territorial (PDZA et/ou SAD);

ATTENDU QUE Vivre en ville, par la mise en place d'une communauté de pratique en développement de communautés nourricières pour les Municipalités/MRC du Québec, propose des tables de réflexion (9 rencontres sur deux ans dont 4 sur le terrain auprès d'initiatives en place);

ATTENDU QUE cette communauté de pratique permettra à un intervenant de la MRCA et un intervenant de la CDEVR de se joindre aux activités proposées ainsi qu'à 10h d'accompagnement individuel personnalisé, offert par des spécialistes;

ATTENDU QUE cette démarche permettra de bénéficier de l'expertise de pairs qui vivent des situations complexes comme les nôtres et ainsi bonifier nos démarches et le développement d'outils inédits de suivi et d'évaluation;

ATTENDU QUE ce projet est une initiative du MAPAQ dans le cadre du plan d'action interministériel 2022-2025 de la Politique gouvernementale de prévention en santé (action 2.2.5);

ATTENDU QUE notre candidature a été retenue par Vivre en ville et que le coût de participation à cette démarche, de 2 000 \$ plus les taxes applicables, sera pris dans le budget FRR-PDZA ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Yvon Barrette, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu:

QUE la MRC d'Arthabaska soutienne financièrement la démarche « Communauté de pratique pour les démarches de Système alimentaire durable et le PDZA de la MRC d'Arthabaska » à la hauteur d'une somme maximale de 2 000 \$ plus les taxes applicables à être versée selon les modalités convenues à la lettre d'entente à intervenir avec la CDEVR, provenant du Fonds Régions et Ruralité (FRR);

QUE le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document en lien avec ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

CA-2023-06-
2074

5.2 - Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 – Versement de la contribution à la Corporation de développement communautaire des Bois-Francis (CDCBF)

(Dossier BD.20 Budget et suivi budgétaire 2023)

ATTENDU QU'il a été convenu par le Conseil du 23 novembre 2022 lors de l'adoption du budget 2023 de scinder le financement à la CDCBF;

ATTENDU QUE le per capita global est indexé de 2.5% et que le montant total est scindé entre de la quote-part (1.451 per capita) et du FRR- volet 2 (1.119 per capita) :

- 108 942 \$ à titre de quotes-parts de sources municipales en février (1/3), mai (1/3) et août (1/3);
- 83 980 \$ provenant du Fonds régions et ruralité (FRR), versé en entier en juillet (début de l'année 2023 du FRR);

ATTENDU QU'il a été convenu que 83 980\$ serait pris dans le FRR – volet 2 pour diminuer la somme globale des quotes-parts des municipalités considérant les augmentations dans les autres postes budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Yvon Barrette, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu de recommander au Conseil de la MRC d'Arthabaska d'accorder une aide financière à la Corporation de développement communautaire des Bois-Francis (CDCBF), de 83 980 \$ provenant de l'enveloppe du FRR 2020-2025, projets territoriaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2023-06-
2075

5.3 - Comité en transport collectif et adapté - Offre de services pour la réalisation d'une enquête origine destination

(Dossier QA.40 Transport en commun)

(M. Yvon Barrette est absent pendant ces délibérations)

ATTENDU QUE la création du comité de pilotage en transport collectif et adapté avec le mandat de réfléchir sur les stratégies d'actions en lien avec la gouvernance des services de transport collectif et adapté ainsi que des actions en matière d'amélioration et d'optimisation du transport collectif et adapté sur le territoire de la MRCA ;

ATTENDU QUE les quatre services de transports rencontrés en entrevue par la chargée de projets recommandaient comme base de travail pour l'optimisation des services, de réaliser une étude origine destination avec la firme CIVILIA;

ATTENDU QUE le service de transport de la MRC de Maskinongé, à la suite de sa présentation au comité de pilotage de transport collectif et adapté et auprès des élus en atelier de travail du 16 mai, recommandait comme première action de réflexion d'optimisation des services l'enquête origine destination avec la firme CIVILIA;

ATTENDU QUE l'étude permettra de recenser les réels déplacements autant en automobile, à vélo qu'à la marche;

ATTENDU QUE le créneau Signature Innovation – axe mobilité durable pourra bénéficier aussi de ces données dans sa réflexion;

ATTENDU QUE la ville de Victoriaville a fait cette étude en 2020 avec la firme CIVILIA et que les données pourront également être intégrées;

ATTENDU QU'un montant de 10 000 \$ est disponible dans le budget de la MRCA pour la réalisation d'une étude en matière de transport collectif et adapté;

ATTENDU QUE le comité de développement du territoire est ouvert à financer le montant supplémentaire ainsi que les taxes applicables;

ATTENDU le budget suivant :



No de résolution
ou annotation

Étape	Budget
Étape 1 : État de la situation	15 000 \$
Étape 1.1 : Caractérisation de l'offre	2 500 \$
Étape 1.2 : Portrait de la demande	9 500 \$
Étape 1.3 : Accès et actualisation — Victoriaville	3 000 \$
Étape 2 : Scénarios d'amélioration	14 000 \$
Étape 3 : Mise en opération	10 000 \$
Total (taxes en sus)	39 000 \$

ATTENDU QU'il y a des opportunités de financement à 75% des dépenses admissibles de cette étude par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) soit un montant maximal de 29 250 \$.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyé par Mme Claire Rioux, il est résolu que le Comité administratif recommande les conclusions suivantes au Conseil de la MRC d'Arthabaska :

QUE la MRC d'Arthabaska puisse déposer des demandes de subventions afin de financer une partie des travaux de l'étude pour un maximum de 29 250 \$;

QU'advenant une réponse positive du financement, que la MRC d'Arthabaska procède à l'embauche de la firme CIVILIA pour la réalisation de l'ensemble de la démarche (39 000 \$ + les taxes applicables) et que le projet soit approvisionné à même les crédits budgétaires suivants :

- 29 250 \$ subvention du MTMD;
- 9 750 \$ dans le budget de la MRC réservé pour une étude en transport;
- 1 945,13 \$ dans le fonds PS du FRR volet 2 pour les taxes applicables.

QU'advenant un refus de subvention par le MTMD, que la firme CIVILIA soit embauchée pour l'étape 1, (15 000 \$ plus les taxes applicables) soit l'étude origine-destination et que les sommes soient prises dans le budget suivant :

- 10 000 \$ dans le budget de la MRC réservé pour une étude en transport;
- 5 748, 13 \$ dans le fonds PS du FRR volet 2;

QUE le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2023-06-
2076

5.4 - Plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) de la MRC - Rapport budgétaire - Journée de réflexion et d'échange sur le bénévolat du 19 avril 2023

(Dossier RH.10 Plan d'action MADA)

ATTENDU QUE l'une des actions du plan triennal MADA de la MRC d'Arthabaska était d'organiser une rencontre de formation sur la nouvelle réalité du bénévolat;

ATTENDU QUE dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole 2023, la MRC a tenu le 19 avril dernier la Journée d'échange et de réflexion sur le bénévolat;

ATTENDU QUE le Comité administratif de la MRC a résolu le 14 mars 2023 d'accepter les prévisions budgétaires présentées au montant de 19 000 \$ incluant une contribution financière de 1 000 \$ de la MRC provenant du plan d'action MADA en vertu de la résolution 2022-06-2570 adoptée le 29 juin 2022;



No de résolution
ou annotation

CA-2023-06-
2077

CA-2023-06-
2078

Formules Municipales No 8614-A-PFST-O (FLA 779)

ATTENDU QUE le rapport financier déposé indique des dépenses de 20 012,68 \$ incluant une estimation de 3 000 \$ pour le temps de travail effectué par du personnel de la MRC en préparation et lors de la journée;

ATTENDU QUE la MRC a obtenu pour cette journée un soutien financier de 15 000 \$ du CIUSS Mauricie-et-du-Centre-du-Québec dans le cadre de la démarche Être mieux ensemble, de 1 000 \$ de Loisir et Sport Centre-du-Québec, de 500 \$ de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE les inscriptions des participants ont permis de recueillir 1 230 \$ et que la vente de billets pour la conférence de clôture a procuré des revenus de 400 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Yvon Barrette, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska accepte le bilan financier de la Journée de réflexion et d'échange sur le bénévolat tel que présenté;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document officiel s'il y a lieu, au nom de la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 - Entente de développement culturel 2021-23 - Politique culturelle

(Dossier RH.21 Mise en œuvre de la politique culturelle)

ATTENDU QUE le projet « Renouveau de la politique culturelle » est inscrit à l'Entente de développement culturel;

ATTENDU QU'un appel de service a été envoyé à quatre firmes;

ATTENDU QUE trois firmes ont répondu à un appel de service et que Zeste conseil s'est démarqué par sa proactivité;

ATTENDU QUE l'offre de service de Zeste conseil s'élève à 20 800 \$, plus taxes;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le développement culturel de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE le comité de suivi de la politique culturelle recommande le mandat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. David Vincent, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska donne le mandat de renouvellement de la politique culturelle de la MRC d'Arthabaska à Zeste conseil, pour un montant de 20 800 \$, plus les taxes applicables;

QUE le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document relatif à ce projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.6 - Fonds en médiation culturelle 2022-23 - Dépôt de projets

(Dossier RH.21 Politique culturelle 2021/Plan de mise en œuvre)

ATTENDU QU'un fonds dédié à la médiation culturelle est disponible;

ATTENDU QUE le Fonds en médiation culturelle dispose de 20 000 \$;

ATTENDU QUE le fonds est en partenariat avec la ville de Victoriaville;

ATTENDU QU'un projet a été déposé;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le projet permet aux citoyens de participer à la vie culturelle et d'expérimenter diverses formes d'art;

ATTENDU QUE le projet répond aux objectifs de l'Entente de développement culturel et contribuera à la vitalité culturelle du territoire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska accepte de soutenir les projets dans le cadre du Fonds de médiation culturelle 2022-23 pour un montant de 1 785 \$, à savoir :

Titre du projet	Embellissement par l'art
Demandeur	Loisirs de Chesterville
Résumé	Maxime Charland, muraliste et graffiteur, créera une murale avec les ados de la Maison des jeunes afin de créer un environnement agréable et positif au local multifonctionnel, actuellement aux prises avec du vandalisme.
Coût du projet	4 200 \$
Montant demandé	3 570 \$
Participation MRC	1 785 \$

QUE le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document relatif à ce projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CA-2023-06-
2079

5.7 - Corporation de développement économique de Victoriaville et sa Région (CDEV) - Appui - Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration

(Dossier FD.60 Lettres d'appui - général)

(M. Yvon Barrette et M. David Vincent sont absents pendant ces délibérations)

ATTENDU la présentation par la CDEV du projet mentionné en titre aux membres du Conseil;

ATTENDU l'accueil favorable du projet par le Conseil;

ATTENDU l'aspect régional de la prestation offerte par la CDEV puisque le service serait offert dans l'ensemble des 22 municipalités présentes sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Antoine Tardif, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu que la MRC d'Arthabaska appuie la CDEV dans sa démarche de demande d'obtention de la régionalisation du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) volet 1B, auprès du ministère de l'Immigration de la Francisation et de l'Intégration;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

CA-2023-06-
2080

5.8 - Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale (ACSIS)

5.8.1 - Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale (ACSIS) – Reddition de comptes 2022-2023 et mise à jour du plan de travail

(Dossier BH.10 Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances) (Dossier DA.30 Conseil régional en
développement social CQ (CRDS))

(M. Yvon Barrette et M. David Vincent sont absents pendant ces délibérations)

ATTENDU QUE les normes du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) prévoient que les partenaires (mandataires régionaux et fiduciaires s'il y a lieu), rendent compte au ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de l'utilisation de l'enveloppe du FQIS confiée ;

ATTENDU QU'à chaque année, les partenaires transmettent au Ministère un rapport d'activités et un rapport financier de l'Alliance pour la solidarité adoptés par leurs autorités, pour la période allant du 1er avril de l'année précédente au 31 mars de l'année en cours ;

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a octroyé le mandat de coordination de l'Alliance pour la solidarité au Comité régional en développement social du Centre-du-Québec (CRDS) et que dans le cadre de ce mandat, le CRDS a la responsabilité de préparer la reddition de comptes à transmettre au MTESS ;

ATTENDU QUE la reddition de comptes préparée par le CRDS est conforme aux normes du FQIS et reflète l'utilisation de l'enveloppe du FQIS confiée à la MRC d'Arthabaska, fiduciaire de la Table des MRC du Centre-du-Québec pour l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale;

ATTENDU QUE les modifications apportées au Plan de travail de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale font état des activités réalisées au cours de l'année 2022-2023, de nouveaux enjeux identifiés et des décisions prises pour mieux répondre aux besoins des populations vulnérabilisées au Centre-du-Québec ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu d'adopter la Reddition de comptes 2022-2023 (du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023) et de la mise à jour du Plan de travail 2018-2023 de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale, préparés par le Comité régional en développement social du Centre-du-Québec, et que ceux-ci soient transmis au ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2023-06-
2081

5.8.2 - Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale (ACSIS) - Attribution du résiduel

(Dossier BH.10 Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances) (Dossier DA.30 Conseil régional en
développement social CQ (CRDS))

(M. Yvon Barrette et M. David Vincent sont absents pendant ces délibérations)

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska est fiduciaire de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale;

ATTENDU QUE le Comité régional en développement social Centre-du-Québec (CRDS) gère les projets relatifs à l'Alliance Solidarité et a avisé la MRC d'un résiduel;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'Entente de l'Alliance, un montant initial de 350 000 \$ était réservé pour des frais de gestion de l'entente 2018-2023. Un montant additionnel de 70 000 \$ a été ajouté pour des frais de gestion pour l'année 2023-2024, pour un total de 420 000 \$;

ATTENDU QU'un montant de 43 875 \$ n'aurait pas été utilisé pour cette période, soit 2018-2023, en frais de gestion et que le CRDS souhaiterait l'appliquer à la présente année considérant le travail à faire tel que :

- l'accompagnement des projets en cours en plus de gérer une possible prolongation de ceux-ci;



No de résolution
ou annotation

- la mise à jour des priorités locales et régionales en partenariat avec plusieurs acteurs;
- la compilation des données et la rédaction du plan de travail en vue du prochain plan de lutte contre la pauvreté prévu pour 2024-2029;
- des dépenses associées à la mobilisation des partenaires, aux frais de déplacement, aux communications et aux contractuels;

ATTENDU QUE le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) confirme que les sommes non utilisées pour cette période peuvent être appliquées cette année, sans quoi cette somme sera périmée au 31 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu de recommander au Conseil de la MRC d'Arthabaska d'octroyer au Comité régional en développement social Centre-du-Québec (CRDS) le montant résiduel de 43 875 \$ non utilisé pour les frais de gestion de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2023-06-
2082

5.9 - Pôle d'économie sociale Centre-du-Québec - Adhésion à la Déclaration d'engagement dans le cadre de l'initiative « L'économie sociale : j'achète! »

(Dossier FD.60 Lettres d'appui - général)

(M. Yvon Barrette est absent pendant ces délibérations)

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska ait reçu une proposition du Pôle de l'économie sociale Centre-du-Québec d'adhérer à la Déclaration d'engagement dans le cadre de l'initiative « L'économie sociale : j'achète! » le 10 mai 2023 par courriel;

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska doit minimalement annoncer son intention à signer avant le 15 juin 2023;

ATTENDU QUE les MRC de Drummond, de l'Érable et de Nicolet-Yamaska aient ou soient en voie d'adhérer à la Déclaration d'engagement suivante :

Considérant que les entreprises d'économie sociale:

- sont mises en place pour répondre aux besoins des populations locales, sont ancrées dans leur milieu et contribuent au dynamisme des communautés dans une perspective de développement durable,
- sont un apport à l'activité économique et au développement social et durable par leur contribution à la création d'emplois, à la lutte contre la pauvreté, à l'inclusion, à la persévérance scolaire, à l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'intégration des personnes immigrantes,
- maintiennent et développent l'offre de biens et de services de proximité, en faveur de l'occupation et de la vitalité du territoire centricois,
- favorisent le développement de l'entrepreneuriat local, l'émergence de nouvelles structures organisationnelles et l'innovation sociale,

Nous, institutions publiques et entreprises privées, avons la volonté:

- d'instaurer un mouvement en faveur de l'achat local auprès des entreprises d'économie sociale (en considération de leurs politiques et règles en matière d'octroi de contrats),
- de s'engager dans une démarche de promotion de nos approvisionnements en biens et services provenant de l'économie sociale à l'ensemble des instances de nos organisations respectives,

RECONNAISSANT l'apport socioéconomique des entreprises d'économie sociale au dynamisme de la communauté centricoise et, **ACCEPTANT** de participer au développement de l'achat auprès de ces entreprises, la MRC d'Arthabaska **S'ENGAGE**, dans le respect des lois, règlements et directives qui régissent leurs achats, à s'approvisionner davantage en biens et services provenant de l'économie sociale et accepte de figurer sur le site economiesocialejachete.ca et sur celui du Pôle d'économie sociale du Centre-du-Québec à titre de signataire engagé.



No de résolution
ou annotation

CA-2023-06-
2083

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. David Vincent, appuyé par M. Antoine Tardif, il est résolu que la MRC d'Arthabaska adhère à la Déclaration d'engagement dans le cadre de l'initiative « L'économie sociale : j'achète! ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 - RESSOURCES HUMAINES

6.1 - Chargé de projets en cours d'eau (poste temporaire) - Confirmation d'embauche

(CB.10 LABRIE, Mathieu)

(M. Yvon Barrette et M. David Vincent sont absent pendant les discussions)

ATTENDU l'ouverture d'un poste de chargé de projets en cours d'eau temporaire du mois de mai 2023 au 31 octobre 2023, avec possibilité de renouvellement année après année, à temps plein pour 35 heures par semaine;

ATTENDU l'affichage à l'interne de ce poste le 8 mars 2023 en vertu de la Convention collective de travail, et dont la période pour postuler se terminait le 14 mars 2023;

ATTENDU l'affichage à l'externe de ce poste du 8 mars 2023 au 29 mars 2023;

ATTENDU QUE les entrevues ont eu lieu le 27 avril 2023;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont arrêté leur choix sur Mathieu Labrie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu:

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche de Mathieu Labrie au poste de chargé de projets en cours d'eau à compter du 15 mai 2023;

QUE le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2023-06-
2084

6.2 - Inspecteur régional en bâtiments et en environnement - Confirmation d'embauche

(CB.10 MOREAU, Daniel)

ATTENDU l'ouverture d'un poste d'inspecteur régional en bâtiments et en environnement à temps plein pour 32 heures par semaine;

ATTENDU l'affichage à l'interne de ce poste le 23 février 2023 en vertu de la Convention collective de travail, et dont la période pour postuler se terminait le 1er mars 2023;

ATTENDU l'affichage à l'externe de ce poste du 23 février 2023 au 19 mars 2023 pour ensuite être prolongé jusqu'au 23 avril 2023 et jusqu'au 18 juin 2023;

ATTENDU QUE les entrevues ont eu lieu le 10 mai 2023;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont arrêté leur choix sur Daniel Moreau;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Antoine Tardif, appuyée par M. David Vincent, il est résolu:

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche de Daniel Moreau au poste d'inspecteur régional en bâtiments et en environnement à compter du 5 juin 2023;



No de résolution
ou annotation

CA-2023-06-
2085

QUE le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 - Coordonnateur de l'environnement - Fin de la période de probation
(Dossier CB.10 BOURGAULT, Jasmin)

(M. Yvon Barrette est absent de ces délibérations)

ATTENDU QUE la période de probation de M. Jasmin Bourgault, coordonnateur de l'environnement s'est terminée le 5 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu que la MRC d'Arthabaska reconnaisse que Jasmin Bourgault satisfait aux conditions de son engagement au poste de coordonnateur de l'environnement et que ce dernier est devenu un cadre régulier de la MRC d'Arthabaska à partir du 6 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2023-06-
2086

6.4 - Directrice du développement des communautés - Fin de la période de probation
(Dossier CB.10 ROY, Mélanie)

(M. Yvon Barette est absent de ces délibérations)

ATTENDU QUE la période de probation de Mme Mélanie Roy, directrice du développement des communautés s'est terminée le 5 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu que la MRC d'Arthabaska reconnaisse que Mélanie Roy satisfait aux conditions de son engagement au poste de directrice des communautés et que cette dernière est devenue un cadre régulier de la MRC d'Arthabaska à partir du 6 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2023-06-
2087

6.5 - Technicien(ne) en gestion documentaire - Ouverture de poste
(Dossier CA.10)

(M. Yvon Barrette est absent de ces délibérations)

ATTENDU l'ouverture d'un poste de technicien(ne) en gestion documentaire permanent à temps plein pour 32 heures par semaine;

ATTENDU l'affichage à l'interne et à l'externe de ce poste;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. David Vincent, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'ouverture de ce poste de technicien en gestion documentaire et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à former le comité de sélection;

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche d'un technicien en gestion documentaire, et ce, tel que recommandé par le comité de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

CA-2023-06-
2088

CA-2023-06-
2089

CA-2023-06-
2090

Formules Municipales No 9614-A-PFST-O (FLA 779)

7 - CORRESPONDANCE

7.1 - Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - Colloque de la Zone Centre-du-Québec - Demande de soutien financier

(Dossier BG.30 Divers organismes)

(M. Yvon Barrette est absent de ces délibérations)

ATTENDU la demande d'aide financière datée du 4 mai 2023 présentée par l'Association des directeurs municipaux du Québec;

ATTENDU QUE cette demande concerne le colloque 2023 de la zone Centre-du-Québec qui aura lieu sur le territoire de la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu de verser une aide financière de 500 \$ à l'ADMQ pour les appuyer dans la tenue du colloque de la zone Centre-du-Québec qui aura lieu à Ham-Nord le jeudi 12 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 - Fondation Marie-Pagé - Demande de soutien financier

(Dossier BG.30 Divers organismes)

(M. Yvon Barrette est absent de ces délibérations)

ATTENDU l'offre de partenariat présentée par la Fondation Marie-Pagé dans le cadre de son tournoi de golf 2023;

ATTENDU QUE les membres du Comité administratif désirent appuyer l'organisme sans toutefois participer au tournoi de golf;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu de verser une aide financière de 150 \$ à la Fondation Marie Pagé pour les appuyer dans leur tournoi de golf caritatif 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 - Fondation de l'Ermitage - Demande de soutien financier

(Dossier BG.30 Divers organismes)

(M. Yvon Barrette est absent de ces délibérations)

ATTENDU l'offre de partenariat présentée par la Fondation de l'Ermitage dans le cadre de son tournoi de golf 2023;

ATTENDU QUE les membres du Comité administratif désirent appuyer l'organisme sans toutefois participer au tournoi de golf;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu de verser une aide financière de 150 \$ à la Fondation de L'Ermitage pour les appuyer dans leur tournoi de golf caritatif 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 - Marché de Noël L'Érable-Arthabaska - Demande de soutien financier

(Dossier BG.30 Divers organismes)

(M. Yvon Barrette est absent de ces délibérations)

ATTENDU l'offre de partenariat présentée par la MRC de L'Érable dans le cadre de la 15e édition du Marché de Noël L'Érable-Arthabaska 2023;

ATTENDU le fait que l'évènement est déjà bien implanté et que le Comité administratif ne considère pas cette aide financière comme essentielle à la réussite de l'évènement, il est décidé unanimement de ne pas donner suite à la demande.



No de résolution
ou annotation

CA-2023-06-
2091

CA-2023-06-
2092

7.5 - Place aux jeunes Arthabaska - 26e édition - Demande de soutien financier
(Dossier BG.30 Divers organismes)

(M. Yvon Barrette est absent de ces délibérations)

ATTENDU l'offre de partenariat pour la 26e édition de Place aux jeunes - Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. David Vincent, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu de verser une aide financière de 1 000 \$ au Carrefour Jeunesse Emploi Arthabaska pour l'appuyer dans la 26e édition de Place aux jeunes Arthabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - AFFAIRES NOUVELLES

8.1 - Inspecteur régional en bâtiments et en environnement - Confirmation d'embauche

(CB.10 BÉLANGER, Jules-Antoine)

(M. Yvon Barrette est absent de ces délibérations)

ATTENDU l'ouverture d'un poste d'inspecteur régional en bâtiments et en environnement à temps plein pour 32 heures par semaine;

ATTENDU l'affichage à l'interne de ce poste le 23 février 2023 en vertu de la Convention collective de travail, et dont la période pour postuler se terminait le 1er mars 2023;

ATTENDU l'affichage à l'externe de ce poste du 23 février 2023 au 19 mars 2023 pour ensuite être prolongé jusqu'au 23 avril 2023 et jusqu'au 18 juin 2023;

ATTENDU QUE les entrevues ont eu lieu le 1er juin 2023;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont arrêté leur choix sur Jules-Antoine Bélanger;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu:

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche de Jules-Antoine Bélanger au poste d'inspecteur régional en bâtiments et en environnement à compter du 13 juin 2023;

QUE le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 - Protection des sources d'eau potable

Madame Claire Rioux désire porter à l'attention du Comité administratif de la MRC d'Arthabaska l'enjeu relié à l'exploitation commerciale de l'eau à des fins d'embouteillage ou de transport à grande échelle sur notre territoire. Elle souligne notamment la valeur inestimable des réserves d'eau de notre région et l'importance de protéger cette ressource stratégique contre l'exploitation commerciale trop importante. Il est notamment convenu que cet enjeu sera souligné à l'équipe d'aménagement de la MRC.



No de résolution
ou annotation

CA-2023-06-
2093

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Mme Julie Ricard, il est résolu que la séance soit levée à 10h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Préfet

Directeur général et secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

